

DEPARTEMENT DE L'EURE

**ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE
GUICHAINVILLE**

**Lieudit « La Mare Plate »
Lieudit « Les Fayaux »**

Déclassement de la Rue de la Mare Marigny pour partie

DOSSIER D'ENQUETE

DEPARTEMENT DE L'EURE

**ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE
GUICHAINVILLE**

**Lieudit « La Mare Plate »
Lieudit « Les Fayaux »**

Déclassement de la Rue des Fayaux à Melleville

DOSSIER D'ENQUETE

- ▶ Notice Explicative
- ▶ Plan de situation
- ▶ Plan d'ensemble
- ▶ Plan de masse – Echelle 1/1000

DEPARTEMENT DE L'EURE

ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE GUICHAINVILLE

Lieudit « La Mare Plate »

Lieudit « Les Fayaux »

Déclassement de la Rue des Fayaux à Melleville

NOTICE EXPLICATIVE

PREAMBULE

Selon l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, « *sous réserve de dispositions législatives spéciales, le domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.* »

Selon l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, « *les biens des personnes publiques mentionnées à [l'article L.1](#), qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.* »

De fait, la Rue des Fayaux à Melleville, ouverte à la circulation routière, est inaliénable et imprescriptible.

CONTEXTE

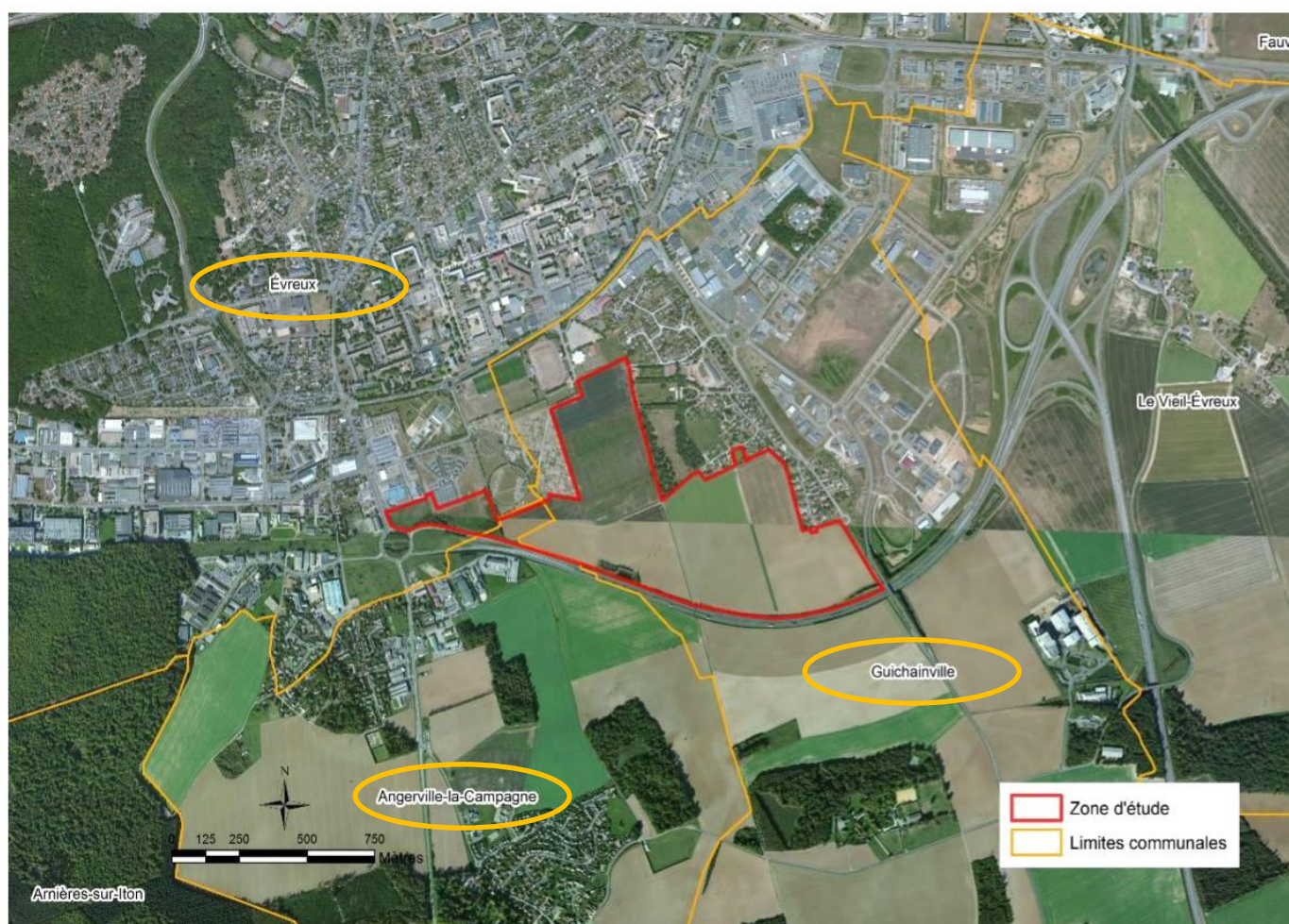
La Communauté d'Agglomération (CA) Evreux Portes de Normandie a souhaité aménager un nouveau parc d'activités dénommé « Long Buisson III » et ce, dans le prolongement des parcs d'activités déjà existants. Ce parc d'activités est situé sur le territoire des communes d'Angerville-la-Campagne, Evreux et Guichainville.

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique, la CA Evreux Portes de Normandie a envisagé la création d'une opération d'aménagement à vocation économique dominante, sur un site de l'ordre de 60 hectares, en continuité des parcs d'activités Long Buisson I et Long Buisson II. Cette opération s'inscrit dans des espaces encore agricoles, situés au Sud de la ville d'Evreux dans la continuité du bâti et des espaces économiques existants, à l'intérieur de la ceinture formée par la déviation d'Evreux.

Une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement du parc d'activités Long Buisson III sur les communes d'Angerville-la-Campagne, Evreux et Guichainville s'est déroulée du 14/09/2020 au 16/10/2020.

Le 13/10/2020, la CA Evreux Portes de Normandie a confié la réalisation de la ZAC Long Buisson III à la SHEMA (*Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement*) via une concession d'aménagement.

L'emprise de cette ZAC concerne les territoires communaux d'Angerville-la-Campagne, Evreux et Guichainville.



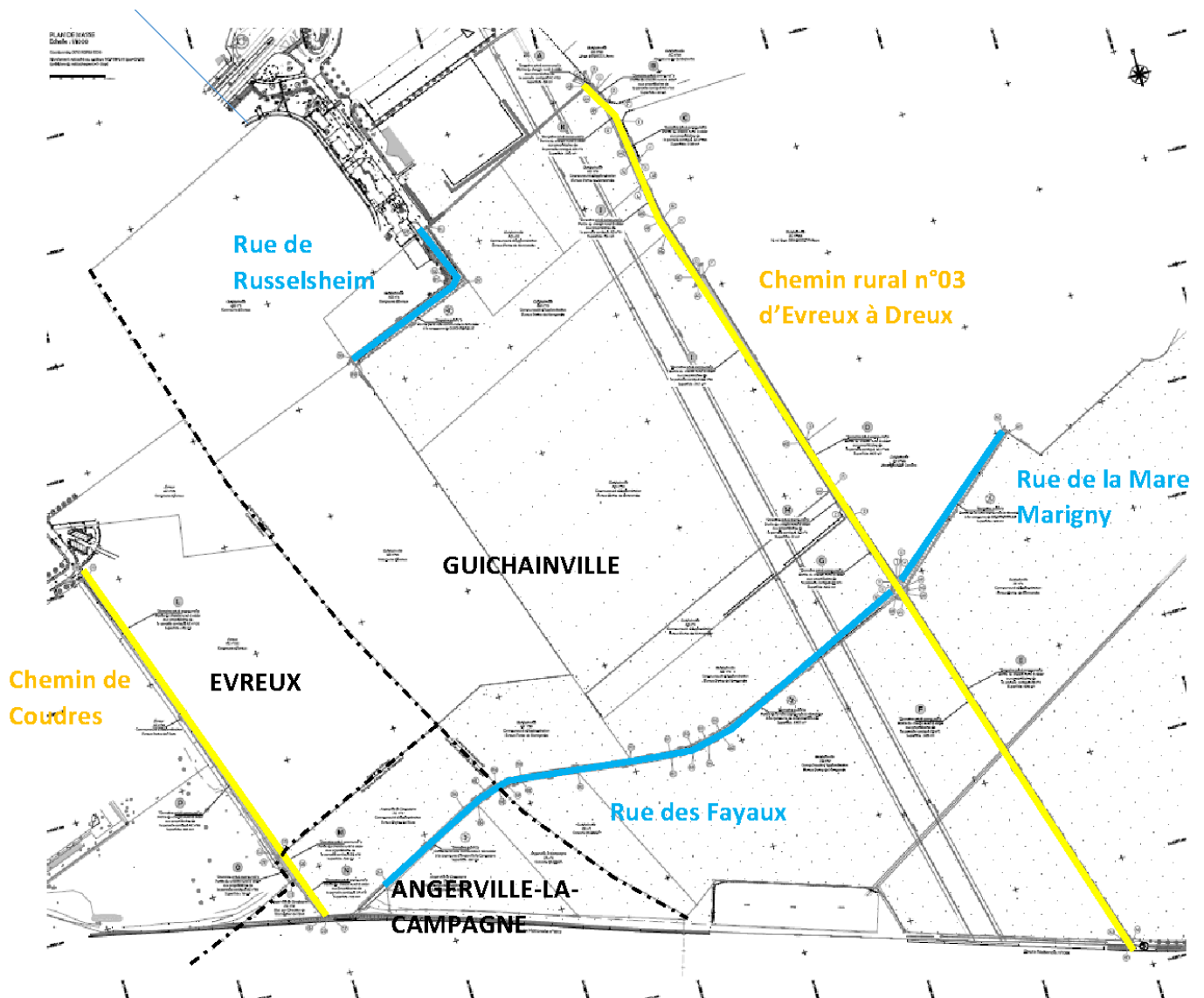
Source : Illustration extraite de la Note de présentation non technique de l'Evaluation environnementale

Au sein de cette emprise, se situent des chemins ruraux :

- Le Chemin des Coudres
- Le Chemin Rural n°3 d'Evreux à Dreux

Ainsi que des voies communales :

- La Rue des Fayaux à Melleville
- La Rue de la Mare Marigny
- La Rue de Russelheim



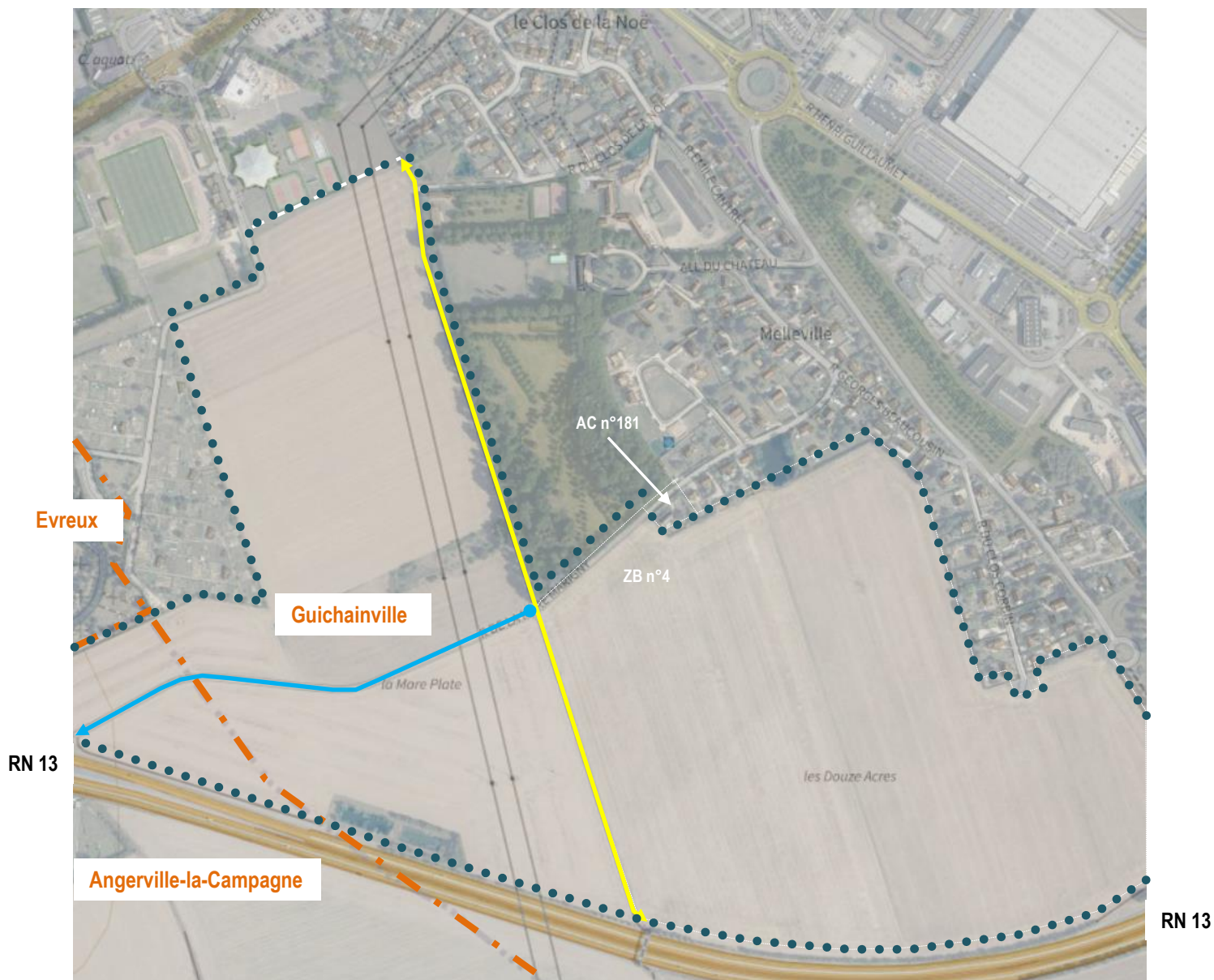
Source : Illustration fournie par la SHEMA





Au vu des aménagements envisagés, tous ces chemins ruraux et voies communales sont de fait voués à changer de destination.

CONSTAT

La Rue des Fayaux à Melleville est située dans le périmètre de la ZAC Long Buisson III sur les territoires communaux d'Angerville-la-Campagne et de Guichainville.

Dans ce contexte, la SHEMA, Concessionnaire de l'aménagement de la dite ZAC, s'est portée acquéreur de la Rue des Fayaux à Melleville dont l'emprise est de 4 228 m² (cf. plan de masse, somme des lots 2 et 3)



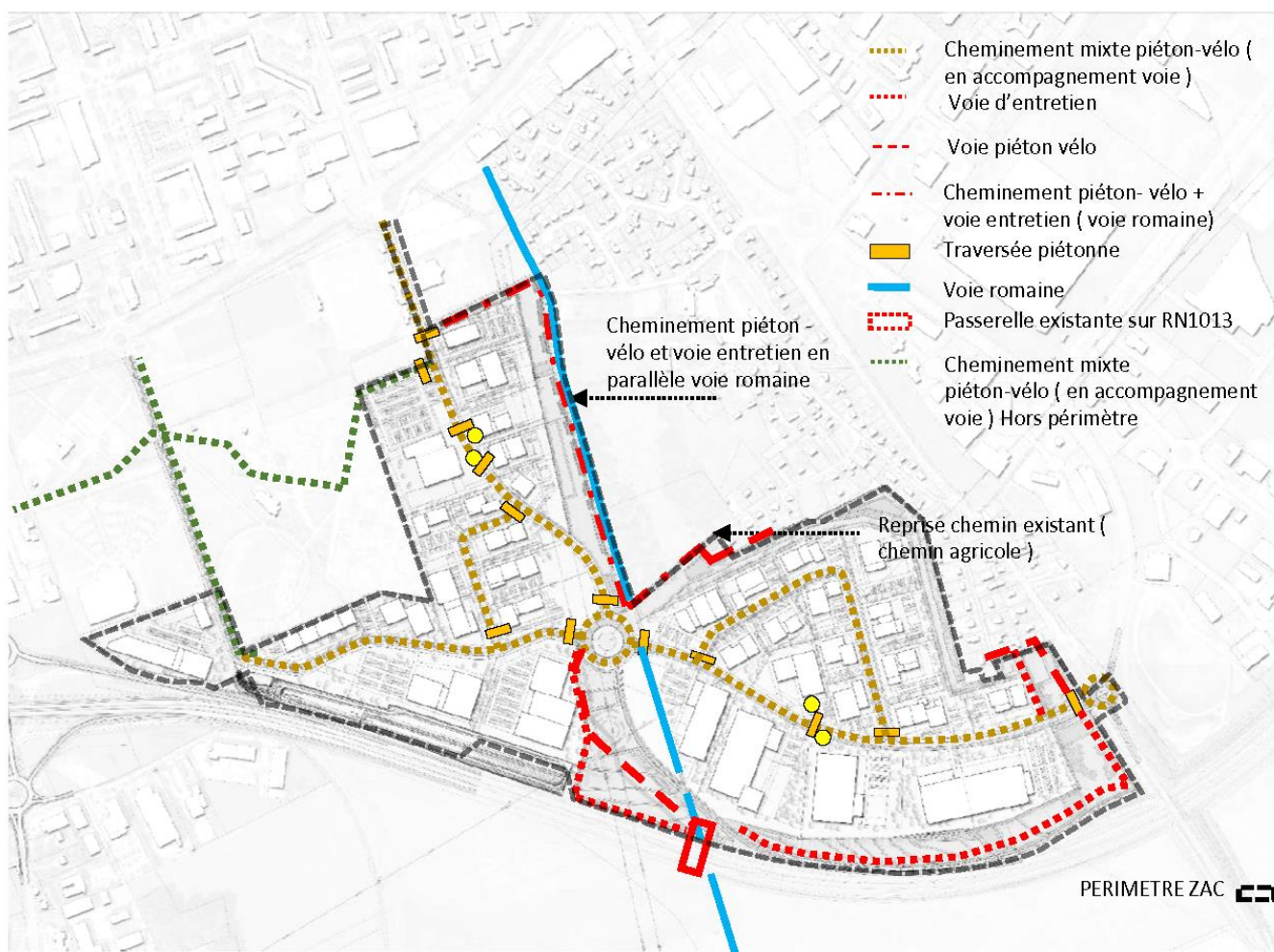
	Chemin rural n°3 d'Evreux à Dreux
	Rue des Fayaux à Melleville
	Limite de commune
	Périmètre de la ZAC Long Buisson III

PROJET

Les Communes d'Angerville-la-Campagne et de Guichainville ont accepté car :

- Les conditions de circulation pour les riverains de la Rue des Fayaux à Melleville ne sont pas remises en cause
- Le projet de ZAC Long Buisson III doit être mené à bien


Au sein de l'emprise de la ZAC Long Buisson III, il est envisagé d'organiser les déplacements comme suit : il s'avère donc inutile de maintenir la Rue des Fayaux à Melleville dans le domaine public.



Source : Illustration extraite du Dossier de réalisation de ZAC Long Buisson III



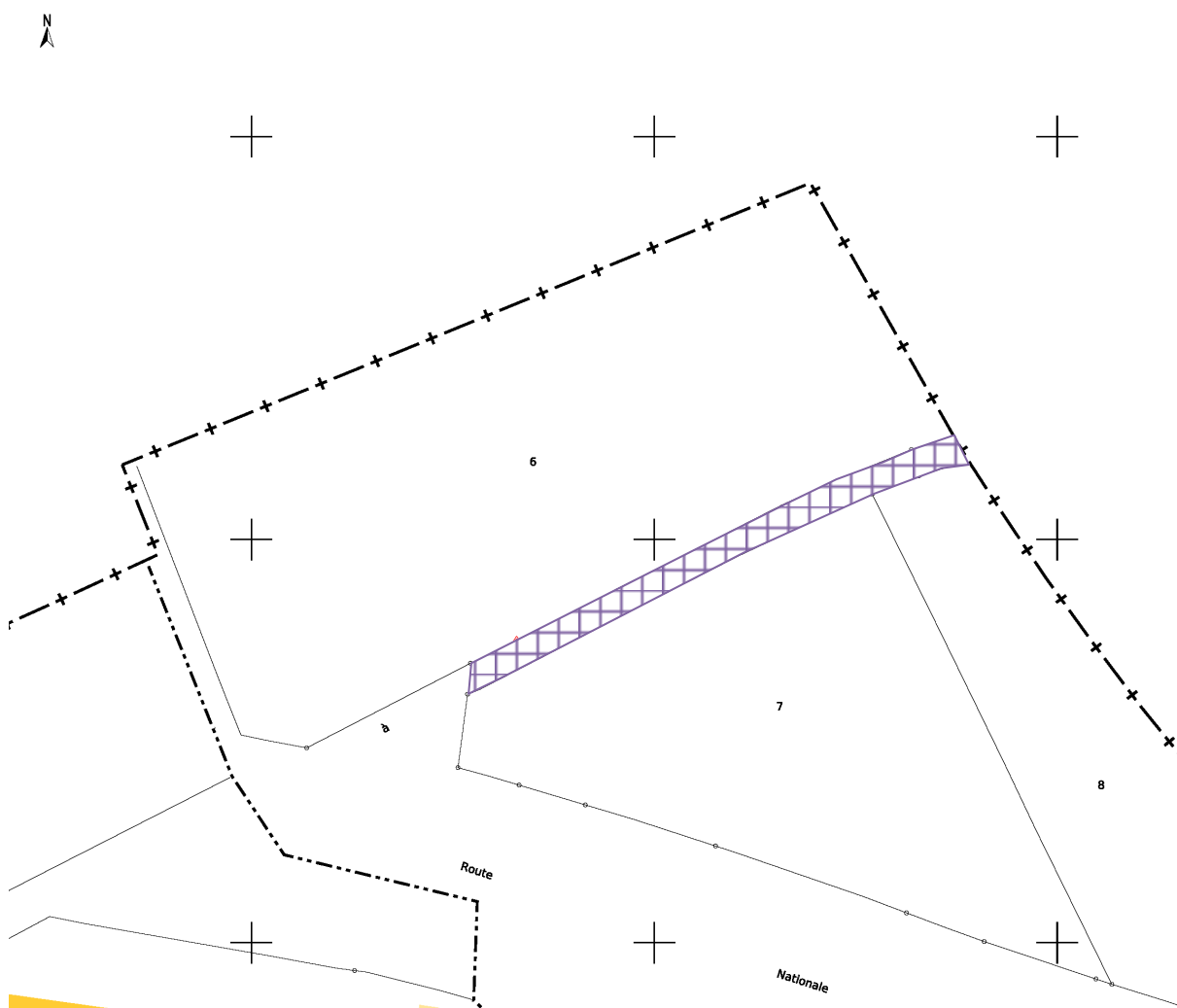
- ← Chemin rural n°3 d'Evreux à Dreux
- ← Rue des Fayaux à Melleville


 Rue des Fayaux à Melleville

Talus bordant le RN 13

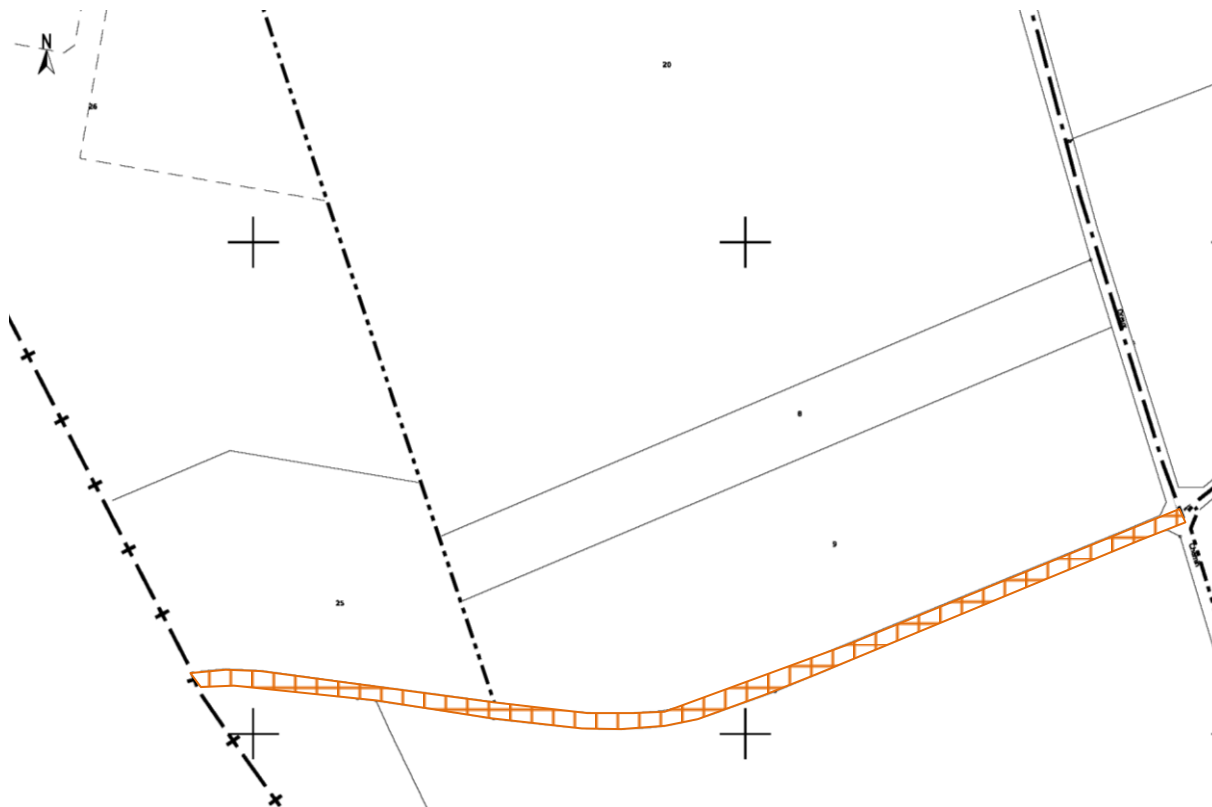
PROCEDURE

Le Conseil Municipal d'Angerville-la-Campagne a délibéré le 2 février 2022 pour déclasser la Rue des Fayaux à Melleville située sur son territoire communal (cf. plan de masse, lot 3) du domaine public et la classer dans le domaine privé de la commune.



Rue des Fayaux à Melleville à déclasser sur le territoire d'Angerville-la-Campagne
 Lot 3 d'une surface de 857 m² à classer dans le domaine privé de la commune

Le Conseil Municipal de Guichainville a délibéré le 11 février 2022 pour déclasser la Rue des Fayaux à Melleville située sur son territoire communal (cf. plan de masse, lot 2) du domaine public et la classer dans le domaine privé de la commune.



Rue des Fayaux à Melleville à déclasser sur le territoire de Guichainville
Lot 2 d'une surface de 3 371 m² à classer dans le domaine privé de la commune

Conformément à l'article L.141-3 du Code la Voirie Routière, le déclassement de la Rue des Fayaux à Melleville sera prononcé par les Conseils Municipaux d'Angerville-la-Campagne et de Guichainville.

Ces délibérations concernant le déclassement :

- ne seront pas dispensées d'enquête publique préalable puisque le projet n'est pas inscrit dans un document d'urbanisme en vigueur sur les territoires communaux, lui-même déjà assujéti à enquête publique.
- feront l'objet d'une publication et/ou d'un affichage

Le présent dossier technique, le rapport du commissaire enquêteur, les annonces légales et les délibérations des Conseils Municipaux visées par la Préfecture d'Evreux seront transmis au service du cadastre pour enregistrement auprès des hypothèques.

A l'issue de cette procédure :

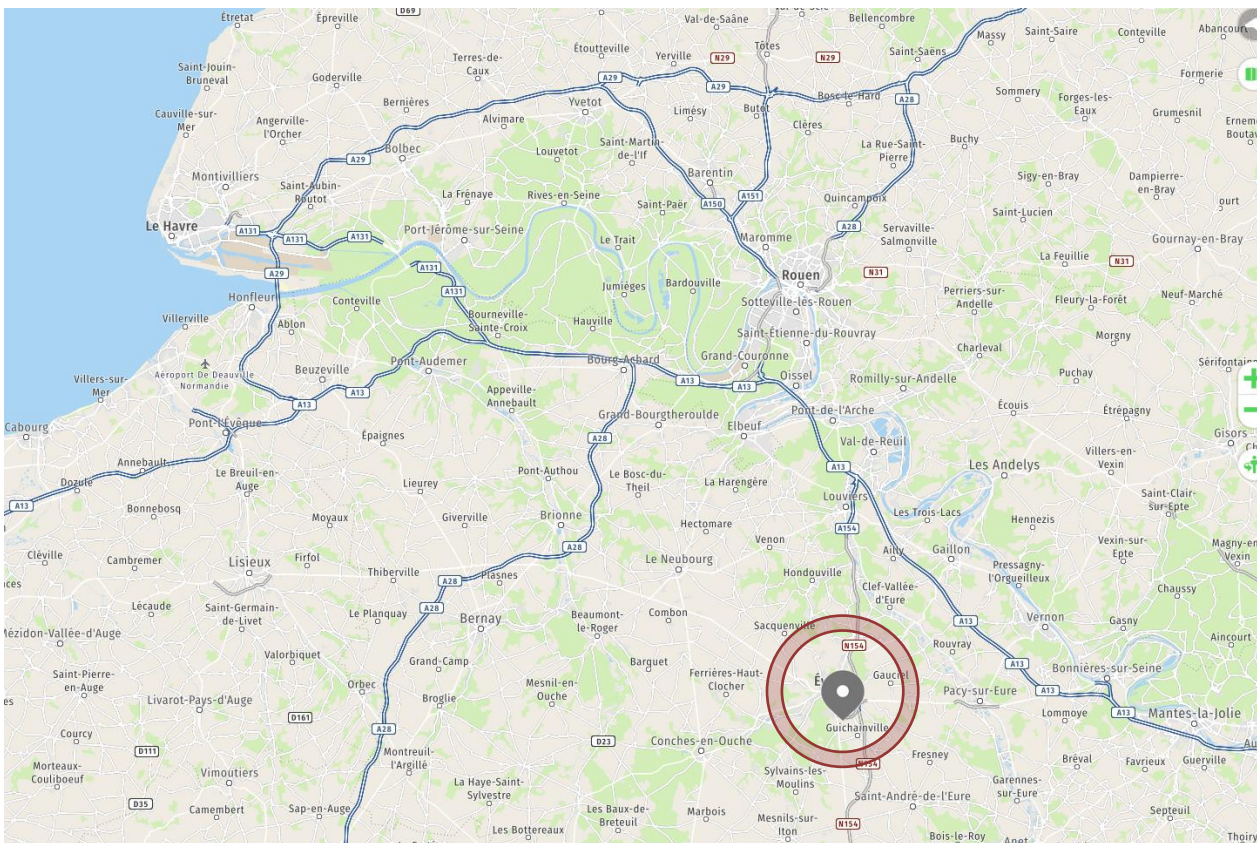
- le lot 2 sera la propriété privée de la commune de Guichainville laquelle pourra alors le céder à la SHEMA, Concessionnaire de l'aménagement de la dite ZAC Long Buisson III.
- le lot 3 sera la propriété privée de la commune d'Angerville-la-Campagne laquelle pourra alors le céder à la SHEMA, Concessionnaire de l'aménagement de la dite ZAC Long Buisson III.

DEPARTEMENT DE L'EURE

**ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE
GUICHAINVILLE**

**Lieudit « La Mare Plate »
Lieudit « Les Fayaux »**

Déclassement de la Rue des Fayaux à Melleville



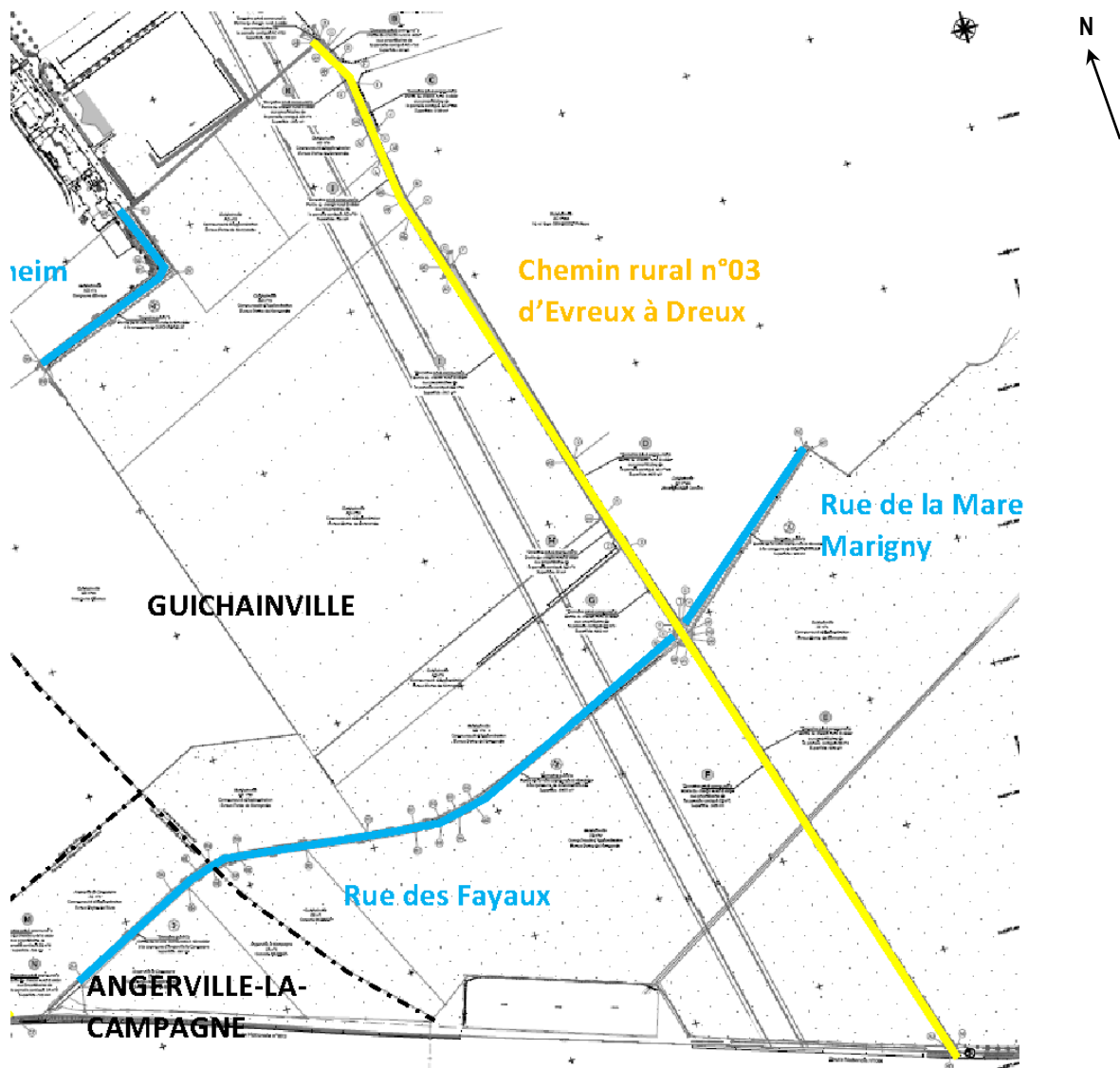
Plan de situation – Sans échelle

DEPARTEMENT DE L'EURE

ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE
GUICHAINVILLE

Lieudit « La Mare Plate »
Lieudit « Les Fayaux »

Déclassement de la Rue des Fayaux à Melleville



Plan d'ensemble avant la procédure d'aliénation – Sans échelle